

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

---

**Décision du 5 juillet 2021  
portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des  
mines d'Alès**

NOR : ECOG2115854S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès notamment le 3° de son article 2,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentants de l'Etat :

***Au titre du ministre chargé des communications électroniques***

En tant que titulaire :

M. THÉRY (*Vincent*), ingénieur général des mines au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

En tant que suppléant :

M. SCHMITT (*Michel*), ingénieur général des mines au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

## Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 juillet 2021

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,

Pour le ministre et par délégation :

Le vice-président  
du conseil général de l'économie,  
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

L. ROUSSEAU